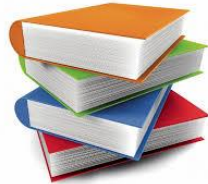




## **Règlement intérieur du CDI**



Le CDI est ouvert toute la semaine et pendant toutes les récréations.

Le CDI est un lieu privilégié pour la lecture et le travail en autonomie, ou avec l'aide de la documentaliste.

Le CDI est ouvert à tous les membres de la communauté scolaire.

Sont mis à disposition tous les outils nécessaires au travail : livres, revues, journaux, ordinateurs.

Tous les documents peuvent être empruntés.

### **QUELQUES REGLES SIMPLES DE VIE SONT A RESPECTER**

#### **POUR LE BIEN-ETRE ET LE RESPECT DE TOUS :**

Les sacs sont déposés à l'entrée du CDI. Chaque élève prend les cahiers, crayons, ... dont il a besoin pour travailler.

Les chapeaux, bonnets, casquettes... doivent être retirés au CDI.

Comme le stipule le règlement intérieur, l'usage des téléphones portables est interdit au CDI.

Chacun doit respecter le matériel du CDI (ordinateurs, livres, tables, ...) et veiller à son bon usage.

Il est interdit de manger et de boire.

Les jeux ne sont pas autorisés.

On parle à voix basse afin de ne pas déranger le travail des autres élèves.

**RAPPEL : LE CDI N'EST PAS LE FOYER.**